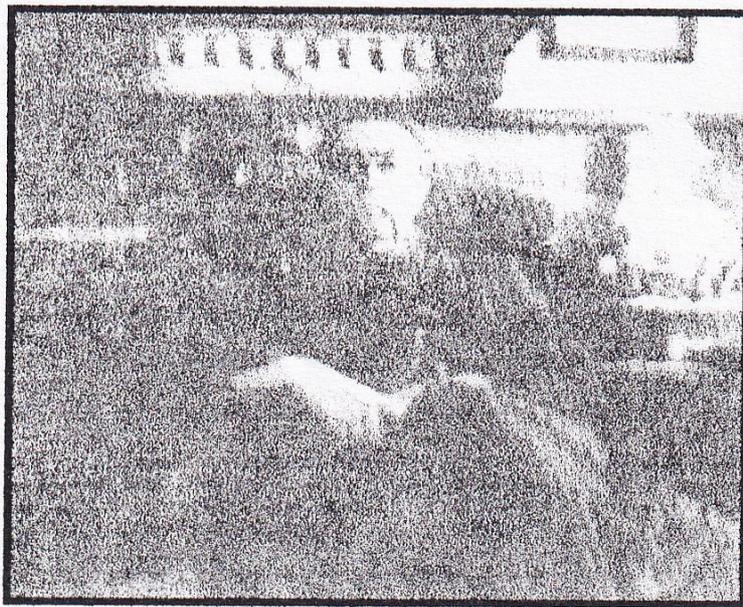


# Chapitre 2

## Les premiers jours de la nouvelle église (1913-1920)



Voyons maintenant dans quel contexte fut entreprise la construction de l'église actuelle. Après avoir fait un bref survol des causes qui ont mené à l'érection de ce bâtiment, nous examinerons les procédures qui s'y rattachent. Même si les biens de la fabrique, comme le presbytère, le cimetière ou l'église, appartiennent à la paroisse (et non au clergé), ces mesures sont nécessaires aux yeux de l'Église. Nous verrons aussi quels furent les moyens pris pour financer les travaux. Enfin, une partie sera consacrée à l'architecture de l'édifice et aux premières célébrations qui y eurent lieu.



Le curé Michaud

Source : Le Pierre Brillant, vol. 9, no. 9, 22 février 1989

### ***Le curé Michaud : de 1912-1954***

Joseph-Désiré Michaud est né le 19 septembre 1880, à Fall River, Massachussetts. Il fit ses études classiques à Rimouski, où il fut ordonné en 1903. Après avoir été vicaire à Grande-Rivière et Cacouna, il devint procureur de l'évêché de Rimouski de 1907 à 1909. Pendant trois ans, il fut le curé de Godefroy (Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé...*, Montréal, tome 6, p.435). Suite à la mort du premier curé de Val-Brillant le 11 septembre 1911, c'est Mgr François-Xavier Bossé qui prit la responsabilité de la cure de la paroisse, et ce jusqu'au 28 juillet 1912, date de sa mort. C'est le vicaire J.A.B. Rioux qui s'occupa ensuite de donner les offices religieux jusqu'à l'arrivée du curé Michaud, le premier dimanche d'octobre 1912. Il est d'une importance capitale pour le présent travail. Il fut bien sûr curé durant la construction et le parachèvement de l'église. Mais c'est aussi le curé Michaud qui nous laissa, par son goût certain pour l'écriture, des sources riches et nombreuses concernant l'histoire de Val-Brillant. Fort de caractère, reflétant presque parfaitement la mentalité clérico-nationaliste du début du siècle, le curé Michaud marqua la vie de ce village pendant plus de quarante années.

### **Une première église devenue dangereuse**

Au printemps 1913, la petite église qui prenait place dans la paroisse de Saint-Pierre du Lac était devenue fort endommagée. Entre autres, le lambris extérieur devait être remplacé. Les marguilliers de la fabrique proposèrent alors trois solutions possibles. La première consistait à recouvrir de briques les murs extérieurs. Mais l'église, dont la charpente était en bois, n'aurait pu supporter un tel

poids. Il fut aussi proposé de recouvrir l'église de tôle ou de bois. Enfin, d'autres affirmaient qu'il était souhaitable de construire une nouvelle église.

Évidemment, personne n'était sur la même longueur d'onde à ce sujet. Afin de prendre la meilleure décision possible, le curé J.-D. Michaud fit la demande d'une expertise des architectes Ouellet et Lévesque pour évaluer la situation. Cette résolution fut approuvée le 13 mai 1913. Le 30 mai, l'architecte Pierre Lévesque de Québec se rendit à Val-Brillant pour examiner la situation. Quelles furent ses conclusions ? Dans son rapport soumis à la fabrique en date du 3 juin 1913, voici un bref aperçu des lacunes qu'il décela :

La majeure partie du dernier lambris est pourrie, et même en plusieurs endroits sur de grandes surfaces, le premier lambris est également pourri au point de tomber de lui-même sous la moindre pression. [...] La charpenterie elle-même est aussi pourrie en plusieurs endroits. [...] Le] bas du portail, n'étant plus assis que sur du bois pourri, s'affaisse lentement mais sûrement et la preuve est qu'on a été obligé de couper de temps à autres les petites portes latérales parce qu'elles devenaient trop longues.

On peut alors facilement s'imaginer à quel point la première église était endommagée. La perméabilité des murs aurait été la principale cause de cette dégradation.

L'architecte proposa alors quelques solutions aux marguilliers. Il repoussa l'idée d'effectuer des réparations permanentes car l'édifice était trop délabré. Il suggéra alors des réparations temporaires. Celles-ci auraient été de l'ordre de 3 000 à 3 500 \$, mais n'auraient prolongé la durée de vie de l'église que de huit à dix ans. Dans ce contexte, l'architecte affirma :

Après avoir bien étudié la question, je dois déclarer que le transept est et le portail menacent ruine et qu'ils deviendront dangereux avant longtemps. Pour remédier à ces défauts capitaux il faudrait des travaux de réparation considérables et coûteux que je ne puis recommander vu l'état de délabrement général de tout l'édifice. De tels travaux équivaldraient presque à reconstruire et ce serait une forte somme d'argent jetée au feu. De plus, l'église étant déjà trop petite il ne faut pas songer à l'agrandir car la vieille partie, en faisant de tels travaux, ne pourrait à peine se supporter elle-même et il faudrait la reconstruire de toute nécessité.

Il était préférable de construire une église neuve. Il en allait de la sécurité des paroissiens. Mais certains marguilliers critiquèrent alors l'architecte et vinrent à douter des conclusions de son rapport. En effet, il était difficile de croire qu'un édifice qui n'avait qu'une trentaine d'années se trouvait dans un état aussi lamentable.

Les membres de la fabrique firent alors venir M. Jobin, Inspecteur des Édifices Publics de la Province de Québec. Dans son rapport, émis le 19 juillet 1913, M. Jobin affirmait qu'un remède immédiat était nécessaire à l'église, car celle-ci devenait trop dangereuse pour ses occupants. C'est à partir de cette date que la fabrique parla de construire une nouvelle église.

### ***Coup d'œil démographique sur Val-Brillant en 1915***

#### **Village :**

186 familles  
954 âmes  
730 communiants  
224 non-communiants

#### **Paroisse :**

151 familles  
1030 âmes  
739 communiants  
291 non-communiants

#### **St-Agricole :**

21 familles  
126 âmes  
105 communiants  
21 non-communiants

#### **Total :**

358 familles  
2110 âmes  
1574 communiants  
536 non-communiants

Une hausse de 109 âmes par rapport à l'année 1914.

(Source : Cahier de prône)

## **La construction de la nouvelle église (1913-1916)**

Avant que ne soient amorcés les travaux de construction d'une église, de nombreuses procédures doivent être suivies selon les règles de l'Église. Nous y consacrerons la majeure partie du chapitre.

### ***La requête***

Comme nous l'avons vu plus tôt, les deux inspections faites en 1913 sur la première église réussirent à convaincre les marguilliers et le curé Michaud que la construction d'une nouvelle église était préférable. Mais la décision finale d'entreprendre cette nouvelle construction ne revient pas à eux. La première étape consiste à formuler une requête auprès de l'évêché, dans notre cas celui de Rimouski. Il s'agit en fait d'une demande officielle contenant les signatures des personnes favorables à la réalisation de la nouvelle construction.

C'est le 17 août 1913 que le curé parcourut la paroisse afin de recueillir l'avis des paroissiens sur la construction de la nouvelle église. Il obtint 156 signatures, soit plus des 2/3 des contribuables. Cette requête fut présentée à l'évêque de Rimouski le 25 septembre suivant.

### *L'envoi d'un commissaire*

L'évêché envoya alors un commissaire pour vérifier le bien-fondé de la requête. Le 11 septembre 1913, M. le chanoine François-Xavier Ross se rendait à Val-Brillant pour vérifier la validité des signatures de la requête, désigner l'emplacement de la nouvelle église ainsi que ses principales dimensions. Finalement, M. Ross dressa, à la suite de sa visite, un procès-verbal qu'il remit à Mgr André-Albert Blais.

### *Le procès verbal*

Les informations contenues dans le procès-verbal du commissaire sont essentielles afin que les autorités religieuses du diocèse prennent la meilleure décision possible. Surtout dans le cas de la construction d'une église, dont les coûts, nous le verrons plus loin, sont très élevés. À quelles conclusions M. Ross est-il parvenu ?

Après avoir confirmé la validité des signatures, il constata que l'église construite en 1888-1889 était devenue dangereuse, qu'elle ne pouvait être réparée de manière permanente et qu'elle était d'ailleurs devenue trop petite pour la population de la paroisse de Val-Brillant.

### *Le décret de construction de la nouvelle église*

C'est le 23 octobre 1913 que Mgr Blais autorisa la construction d'une nouvelle église dans la jeune paroisse :

Nous avons permis et permettons qu'il soit construit dans la paroisse de Saint-Pierre du Lac Matapédia, une nouvelle église et sacristie en pierre. [...La] nouvelle église aura la même orientation que l'ancienne, le long et au sud-est de laquelle elle sera construite. [...] La nouvelle église aura cent soixante et quatre pieds de longueur sur soixante-et-deux pieds de largeur, et trente-six pieds de hauteur au-dessus des lambourdes.

### *L'élection des syndics*

Le curé, la fabrique et les paroissiens avaient maintenant une réponse positive à leur demande. Ceux-ci avaient l'entière responsabilité financière des travaux, mais par l'entremise d'un organisme que l'on nomme «syndic». Lors de projets qui nécessitent des dépenses considérables, la paroisse doit procéder à l'élection de celui-ci. Il est responsable de toutes les opérations financières qui se rapportent à la construction de l'église. Ce sont aussi les syndics qui engagent l'architecte et qui s'occupent des soumissions pour la construction de l'église (Gauthier, *Construire une église au Québec...*, p.29-31).

Le 27 octobre 1913, une requête fut soumise aux commissaires civils pour élire les syndics. Après l'ordonnance des commissaires, on fit l'élection des syndics le 9 novembre.

[...] J'ai requis les francs-tenanciers présents de procéder à l'élection des trois syndics mentionnés plus haut et les dits francs-tenanciers ont élu à la pluralité des voix les personnes suivantes qui sont toutes des francs-tenanciers de ladite paroisse, à savoir : Joseph Saucier, proposé par Cyprien Caron, élu à l'unanimité ; Joseph Gosselin, proposé par Alphonse Ouellet, élu par une majorité [...] ; Gonzague D'Amours, proposé par M. Laberge, élu par une majorité [...] (J.-D. Michaud, procès-verbal de l'élection de syndics).

### ***L'architecte***

On choisit ensuite un architecte pour dresser les plans et devis de la nouvelle construction. Ce fut René-Pamphile Lemay, de Québec, qui fut retenu pour effectuer cette tâche. Il faut dire que durant cette période, les architectes de Québec furent nombreux à dessiner les plans des églises de la Gaspésie, dont Val-Brillant se trouve à la limite (C. Bergeron, «Regard sur l'architecture religieuse...», *Gaspésie*, sept. 1992, p.10). Après avoir été approuvés par l'évêque de Rimouski, les plans furent acceptés par les syndics le 1<sup>er</sup> février 1914.

## **La soumission**

Venait alors, au mois de février 1914, le temps de trouver une soumission pour la construction de cette nouvelle église à partir des plans de Lemay. C'est l'architecte lui-même qui s'occupa de cette tâche à Québec.

# **SOUMISSIONS**

Des soumissions sont maintenant demandées pour la construction d'une église en pierre à St. Pierre du Val Briant (Cedar Hall) Co. de Rimouski.

Elles devront être adressées au Rev. M. J. D. Michaud, Ptre Curé pour le ou avant 21 Février courant.

Les Syndics ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune soumission, mais s'ils en acceptent une ils se réservent le droit d'exiger des garanties de l'entrepreneur choisi.

Les plans et devis sont visibles au presbytère de Val Briant et au bureau de l'architecte tous les jours de 9 hrs à 5 hrs P.M.

**RENE P. LEMAY,**

**Architecte**

7-9777A-7-9-11-13-14-16-18-

Demande de soumissions

Parue dans le journal L'Événement

Source : Archives du presbytère, Val-Brillant.

Le 21 février 1914, Joseph Couture de Lévis déposa une offre de soumission. Il acceptait de faire les

travaux de construction pour un montant de 69 967,00 \$, répartis comme suit :

- 46 687,00 \$ pour le creusage et la maçonnerie
- 18 300,00 \$ pour la menuiserie
- 3 900,00 \$ pour la couverture et les ouvrages en tôle
- 980,00 \$ pour le peinturage et le vitrage

Le lendemain, devant le notaire Michel-Philias Laberge, les syndics acceptèrent la soumission de M. Couture à l'unanimité. Il y eut sûrement quelques négociations avec le nouvel entrepreneur, car la soumission acceptée fut d'un montant de 67 500 \$, fournitures et main-d'œuvre comprises. Le contrat stipulait que les travaux se termineraient au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1915.

### *Les coûts*

Les coûts se rattachant à la construction de cette église étaient considérables pour l'époque. Commencer une telle entreprise de nos jours serait, pour un village comme Val-Brillant, pratiquement impensable. Il nous fut difficile de savoir quel était le montant exact des travaux de construction. Dans une communication de l'architecte,

datant de février 1917, Beulé (successeur de René P. Lemay) au curé Michaud, les coûts s'élevaient à un montant de 74 593,15 \$. En voici les détails :

Contrat (soumission).....	67 500,00 \$
Extra.....	2 400,00 \$
Total.....	<b>69 900,00 \$</b>
5% sur 69 900,00.....	<b>3 495,00 \$</b>
Dû à Oscar Beulé.....	<b>765,00 \$</b>
Balance due.....	<b>165,00 \$</b>
Voyages d'inspections.....	<b>268,15 \$</b>
<b>Total.....</b>	<b><u>74 593,15 \$</u></b>

Cependant, le cahier des répartitions indique que le montant qui sera à prélever dans la paroisse est de 82 350,00 \$. Cette augmentation du coût des travaux était due à une dépense imprévue que l'entrepreneur n'avait pas à sa charge. La loi imposait en effet une taxe de 15 % sur les coûts totaux de la construction, ce qui eut pour effet de rajouter 10 125,00 \$ de frais supplémentaires. Quoi qu'il en soit, on peut facilement évaluer les travaux, une fois terminés, à un montant qui approche les 85 000,00 \$. Mais comment emprunter une telle somme ? Et qui allait défrayer les coûts de ces emprunts ?

## *Le financement*

Les emprunts pour la construction de l'église de Saint-Pierre du Lac pouvaient se faire sous différentes formes. Comme nous l'avons vu auparavant, ce sont les syndics qui étaient responsables de trouver les sommes nécessaires. Et c'est plus particulièrement le secrétaire-trésorier, Joseph D. Michaud, qui en avait l'autorisation. Par exemple, le 14 février 1915, il fut accepté que :

[...] le secrétaire-trésorier soit autorisé à emprunter à un taux n'excédant pas (5 %) cinq pour cent la somme d'argent nécessaire pour compléter les travaux de la future église, aux conditions du contrat passé avec le Sieur Couture (*Livre des syndics*, 14 février 1915).

Mais ce ne sont pas seulement les syndics qui empruntèrent pour défrayer les coûts. Le curé, en son nom personnel, emprunta lui aussi des sommes considérables. Par exemple, le 27 août 1916, M. Michaud proposa d'emprunter 14 000,00 \$ pour payer le chauffage et le fini intérieur temporaire de l'église. Il y fut autorisé par Mgr André-Albert Blais le 11 septembre suivant.

La plupart de ces emprunts étaient faits auprès des établissements financiers. Cependant, avant même que les travaux de construction ne commencent, en mai 1914, les syndics empruntèrent une somme considérable d'un

particulier. Le 22 mars 1914, les syndics adoptèrent une résolution à l'effet d'emprunter de M. Philias Côté, de Saint-Octave de Métis, la somme de 35 000,00 \$ sur cinq ans, à raison de deux termes par année. Mais M. Côté affirma :

Le montant dont je peux disposer est de 34 000,00 \$. Je comptais sur un certain montant que je n'ai pas pu toucher, c'est ce qui m'empêche pour un autre 1 000,00 \$. Et par prudence, je ne veux pas me dégarnir complètement de fonds (*Lettre de M. Côté à J. D. Michaud, 23 mars 1914*).

L'emprunt fut donc de 34 000,00 \$, ce qui représente tout de même une proportion importante des dépenses totales. M. Côté joua donc un rôle important dans le financement de la construction de l'église.

Mais il s'agissait d'emprunts. Il fallait donc les rembourser. Le moyen courant de payer les frais de construction était la répartition légale. Il s'agissait en fait de répartir le coût des travaux parmi les paroissiens selon la superficie de terrain possédée par chacun et ce, peu importe le revenu de ces terres (Gauthier, *Construire une église...*, p.31). Un agriculteur qui avait alors une terre peu productive payait une répartition plus élevée qu'un dentiste qui avait un petit terrain au village. Dans le cas de

Val-Brillant, les paroissiens devaient payer une répartition équivalente à 45 % de la valeur de leur terrain, et ce en 30 termes, à raison de deux par année. Voici un exemple de répartition légale :

				177
<u>Plan I</u>				
no. du cad. 193		<u>Pierre Theophile.</u>		
		évaluation en 1914 =	\$ 1100.00	Évaluation foncière
		45% en 30 termes =	495.00	Montant total de la répartition
		1 1/2% par terme =	16.50	Montant par terme
<hr/>				
<u>1914</u>				
Août 18	1 <sup>er</sup> terme		\$ 16 50	
<u>9.15</u> juin 12	2 <sup>nd</sup> "		16 50	
<u>1910</u> Août 7	3 <sup>rd</sup> "		16 50	
février 10	4 <sup>th</sup> "		16 50	
Août 8	5 <sup>th</sup> "		16 50	
<u>1912</u> février 5	6 <sup>th</sup> "		16 50	
<u>1913</u> Août 4	7 <sup>th</sup> "		16 50	
février 4	8 <sup>th</sup> "		16 50	
<u>1914</u> Août 9	9 <sup>th</sup> "		16 50	
Mars 14	10 <sup>th</sup> "		16 50	

Source : Cahier des répartitions 1914-1949  
Archives du presbytère de Val-Brillant

C'est le curé Michaud qui, en tant que secrétaire-trésorier des syndics, collectait les répartitions. Grâce aux cahiers de prônes qu'il nous a laissés, il nous est possible connaître la manière dont se faisaient les collectes :

Je collecterai cette semaine le deuxième terme de la répartition pour la nouvelle église. Pour qu'il y ait de l'ordre et pour que vous n'ayez pas à attendre trop longtemps après vos reçus, voici comment nous procéderons. Lundi pour le [premier] rang. Mardi, [deuxième] rang. Mercredi après-midi, [troisième] rang. Tachons de suivre cet ordre et nous nous en trouverons très bien. Je compte que ce second terme se paiera aussi bien que le premier sur lequel il ne me reste que quelques piastres à collecter (Cahiers de prône, 31 janvier 1915).

La collecte des répartitions n'était cependant pas toujours aussi facile. Nombreux furent les retards de paiement, à un point tel que certains durent être amenés devant les tribunaux. Outre la répartition, les gens du village organisaient parfois des activités pour financer leur nouvel édifice religieux. Par exemple, le 8 décembre 1915, quelques jeunes filles du village organisèrent un spectacle de théâtre et de musique au profit de l'église. Elles y amassèrent 70,65 \$.

### ***Les travaux***

Les travaux de construction s'échelonnèrent de mai 1914 à novembre 1916. Mais les sources écrites nous laissent peu de détails sur la manière dont se sont déroulés les événements. Les plans et devis de l'église,

pourtant si précieux, ne sont pas disponibles à Val-Brillant. Nous vous donnons donc ici quelques éléments qui se rattachent à cette période, en sachant fort bien que ceux-ci ne sont que trop sommaires.



Nouvelle église en construction, à côté de la première  
Source : Cécile Bélanger, photo prise en 1915

Nous l'avons déjà observé, la première église était sur le bord de la ruine en 1913. Par conséquent, on ne la fit pas réparer. C'est pourquoi pendant la construction de l'église, les célébrations religieuses eurent lieu dans la salle paroissiale. On y avait déménagé des bancs et le maître-autel de la première église. Quoiqu'un peu à l'étroit

et pas toujours très confortables durant les dures journées de l'hiver, les paroissiens semblent s'être accommodés de cet édifice pendant la période des travaux.

Afin que ceux-ci se fassent dans l'ordre, l'architecte René-P. Lemay fut nommé surveillant des travaux, conjointement avec M. Joseph Gosselin, président des syndics, ainsi que le curé Joseph-D. Michaud (*Cahiers des syndics*, 19 avril 1914). Le 4 octobre, on put effectuer la bénédiction de la pierre angulaire de l'église.

#### ***Bénédiction de la pierre angulaire***

L'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatorze, le dimanche, quatrième jour du mois d'octobre, en la fête de Notre-Dame du Saint Rosaire, dans l'après-midi;

Sa Sainteté Benoît XV, Pape, étant Chef Suprême de la Sainte Église Catholique Romaine;

Sa majesté Georges V étant roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et Empereur des Indes;

Son Excellence Monseigneur Pélégrin Stagni, Archevêque d'Aquila, étant délégué apostolique au Canada;

Son Eminence Louis-Nazaire Cardinal Bégin, Archevêque de Québec, étant Métropolitain de la Province Ecclésiastique de Québec;

Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais étant Évêque de Saint-Germain de Rimouski;

Sir François Langelier étant Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec;

Le Sieur Herménégilde Boulay étant représentant du comté de Rimouski à la Chambre des Communes d'Ottawa;

Le Sieur Donat Caron étant représentant du comté de Matane

à la Législature de Québec;  
Messire Joseph-Désiré Michaud étant curé de la paroisse de  
Saint-Pierre du Val-Brillant;  
Le Sieur Lucien Morin étant Marguillier étant en exercice de  
la Fabrique de cette paroisse;  
Le Sieur Joseph Gosselin étant Président de la Corporation des  
Syndics nommés pour cette construction;  
Le Sieur Joseph Sirois étant Maire de la Municipalité civile de  
Saint -Pierre du Lac Matapédia;

Nous, soussigné, Evêque de Saint-Germain de Rimouski,  
avons béni, avec les cérémonies prescrites, la pierre angulaire  
de la nouvelle église de Saint-Pierre du Val-Brillant. La  
nouvelle dite église, construite en pierre, par le Sieur Joseph  
Couture, de Lévis, sur des plans tracés par le Sieur René-P.  
Lemay, de Québec [...].

Ont été présents à cette cérémonie plusieurs membres du  
clergé et un grand nombre de fidèles qui ont signé avec nous,  
ainsi que le curé et l'architecte, le constructeur et les Syndics.

Le présent document, après avoir été fait et signé en  
double, a été enfermé dans une bouteille en verre, cachetée de  
cire, qui a été scellée dans la pierre angulaire de ladite église.  
Cette pierre, marquée de deux croix, a été maçonnée ensuite à  
l'angle est de la façade, dans le cordon du contrefort, à quatre  
pieds au niveau du sol.

Fait à Saint-Pierre du Val-Brillant les jour et an que dessus.

(LES  
SIGNATURES)  
(Joseph-D. Michaud, *Notes historiques...*, p.206-208)

On peut se demander aussi pourquoi les travaux  
prirent plus de temps que prévu. On se rappellera que lors  
du décret permettant la construction de l'église, et lors de

l'entente passée entre les syndics et l'entrepreneur, la fin des travaux étaient prévue pour novembre 1915. Mais ce n'est qu'un an plus tard que l'église fut terminée. Sur ce point, il est difficile de trouver une explication. Une cause possible fut la mort de l'architecte René-P. Lemay au courant de l'été 1915. C'est M. Oscar Beulé, principal associé de M. Lemay, qui prit aux mêmes conditions la suite des travaux le 18 juillet 1915. Mais en réalité, il semble qu'il y eut plutôt une erreur d'évaluation de la durée des travaux.

Le matériau de base pour la construction de cette église était la pierre de carrière. Celle-ci provenait de la carrière McGrevy, ouverte en 1872, et qui fournissait aussi à l'époque la pierre pour la construction du chemin de fer. Au mois de juin 1916, les travaux de structure étaient en grande partie complétés. Des mesures furent alors entreprises par les syndics de la paroisse dans le but d'exécuter les travaux de fini intérieur temporaire de l'église, afin que celle-ci soit apte au culte. Le 4 juin 1916, une demande fut faite à l'architecte Beulé pour préparer les plans de ces travaux. Ceux-ci consistaient en la pose d'un système de chauffage, un lattage et un vernissage

des bancs, une couche de sélénite et une couche de peinture à l'eau sur les murs et la menuiserie des voûtes. On accepta la soumission de M. Joseph Couture au montant de 7 000 \$ le 9 juillet 1916. Le 21 du même mois, les travaux furent approuvés par l'évêque André-Albert Blais.

## **Regard sur l'architecture**

Consacrons maintenant quelques pages aux aspects architecturaux de cette église. Elles nous permettront entre autres de prendre connaissance des modifications qui furent apportées aux plans de l'architecte, mais aussi de saisir la signification de l'architecture gothique et comment elle se rattache à l'église de Saint-Pierre du Lac.

### ***Quelques changements sur les plans***

L'église de Val-Brillant, telle qu'on la connaît aujourd'hui, aurait pu avoir une toute autre allure. Dans ses communications avec le curé Michaud, l'architecte René-P. Lemay nous donne quelques détails intéressants.

Les plans et devis de l'architecte prévoyaient la construction d'une église et d'une sacristie neuve.

Cependant, malgré les termes de ce contrat, il semble que l'on faillit avoir un tout autre aménagement :

Mes plans sont acceptés par Monseigneur. Il n'a fait qu'une objection : Celle de n'avoir pas prévu [...] des fondations permanentes pour y placer votre sacristie actuelle, au bout de l'église. Il m'a ordonné d'inclure cette description au devis, et de faire parementer la vieille sacristie en pierre et la «rafistoler» pour qu'elle s'harmonise avec l'église (René-P. Lemay au curé Michaud, 14 janvier 1914).

Heureusement, quelques semaines plus tard, à la suite des discussions entre l'architecte et l'évêque, cette mesure fut écartée. Les paroissiens allaient avoir une sacristie neuve. Une autre modification fut apportée aux plans originaux de Lemay. Au tout début, les cloches devaient se trouver dans les tours en pierre. Suite à la construction de ce genre de clocher tout près de Montréal et qui donnait un résultat déplorable, l'architecte dessina un projet de clocher avec lanterne pour les cloches (René-P. Lemay au curé Michaud, 14 janvier 1914).

### ***Des problèmes avec l'entrepreneur ?***

«Vous m'intriguez un peu quand vous dites que le papa Couture n'a pas donné à Métis tout ce que l'on était en droit de s'attendre de lui, et que même il pourrait s'en suivre des ennuis. Ce bonhomme là serait-il à double-face ? S'il veut blaguer ainsi chez vous il se pourrait qu'il y ait du bruit dans Landerneau. Donnez-moi donc si possible quelques détails relatifs aux reproches faits à Couture, afin que je lui tâte le pouls et le mette sur ses gardes, [quant] à l'ouvrage qu'il doit faire pour vous» (R.-P. Lemay, à J.-D. Michaud, 20 avril 1914).

### ***Les caractéristiques architecturales***

L'église dont nous sommes à faire l'histoire est de type néogothique flamboyant. Ce genre d'architecture prit ses racines dans l'évolution de l'architecture romane (pour cette partie concernant l'architecture, Jacquet, *Histoire de l'architecture*, p.28-35). En général, l'église romane du 10<sup>e</sup> siècle était en effet constituée d'une nef rectangulaire, traversée par un transept. Une abside venait prolonger la nef. Pour sa résistance au feu, on pensa aussi, durant cette période, à remplacer le bois par de la pierre comme matériau de construction. Mais cette transition causait des problèmes. La charpente de bois étant supprimée, les murs devaient être construits plus épais afin de supporter la voûte qui couvre l'ensemble de la nef. Encore pour des fins de rigidité, les constructeurs de l'époque ne pouvaient se permettre de faire de grandes fenêtres. Les églises

romanes étaient donc basses, peu éclairées et leurs voûtes étaient généralement étroites.

C'est l'avènement de la voûte à arêtes qui provoqua un changement majeur au niveau de l'architecture religieuse. Les voûtes, dès lors, cessèrent d'être uniformes, cylindriques. Elles étaient séparées en sections carrées, où deux voûtes s'entrecroisaient perpendiculairement (système de croisée d'ogives). Ces sections étaient séparées par des arcs-doubleaux qui reposeraient sur les piliers et les contreforts de l'église.

On pouvait désormais bâtir plus haut, plus grand, avec plus de fenêtres. L'architecture gothique naissait. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, l'art gothique, combiné à une ferveur religieuse croissante, allait être dominant, surtout en France. On caractérisa cette période de «gothique flamboyant».

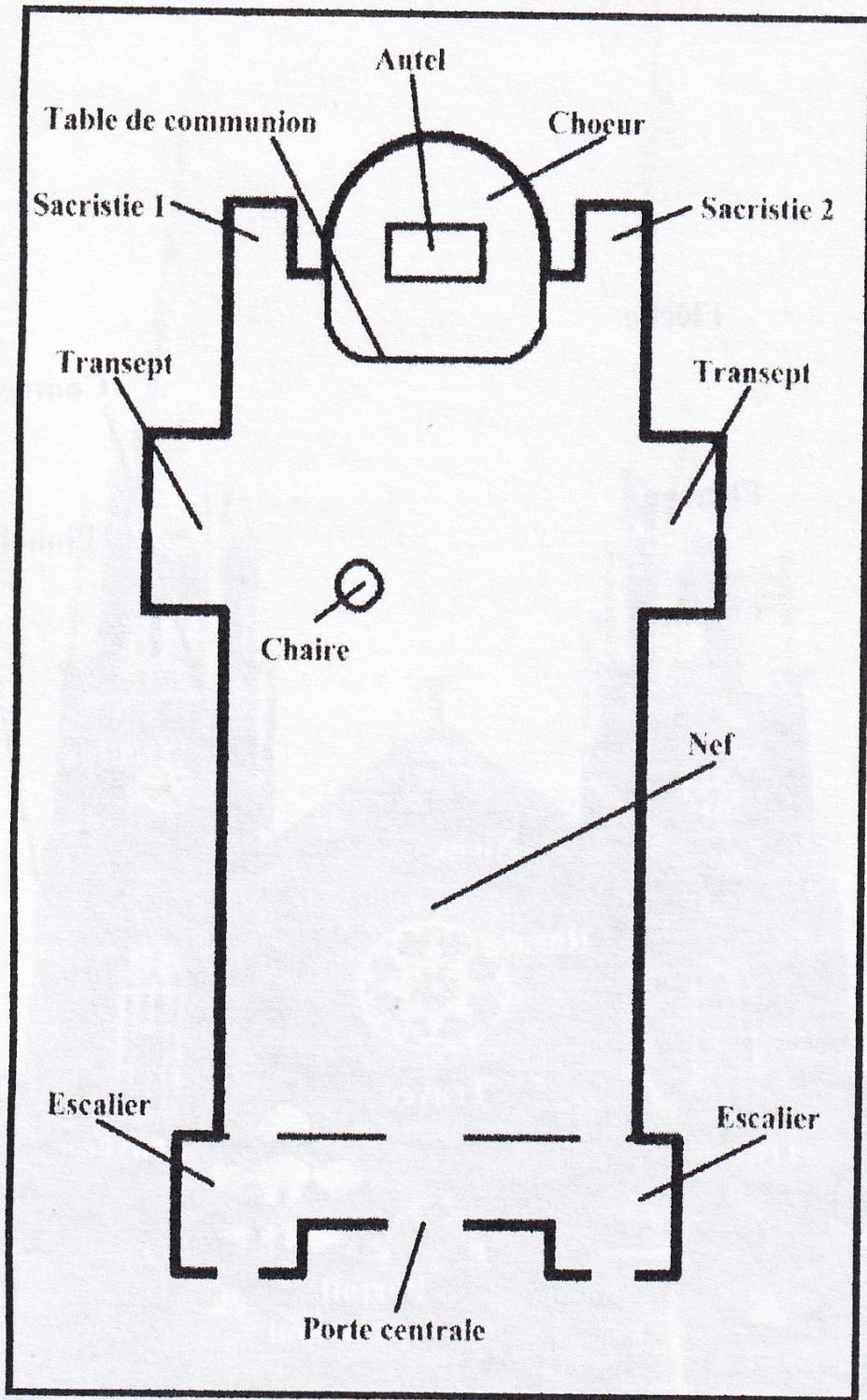
Au 15<sup>e</sup> siècle, la France de la Renaissance, à laquelle l'Italie servait de modèle, méprisa l'art gothique, trop anti-romain. C'est le romantisme du 19<sup>e</sup> siècle qui redonna à l'architecture gothique un second souffle (d'où le qualificatif de «néo»gothique). Ce fut particulièrement le cas au Québec, où l'on construisit durant cette période

un bon nombre d'églises de ce style. Et la construction de l'église de Val-Brillant en un exemple.

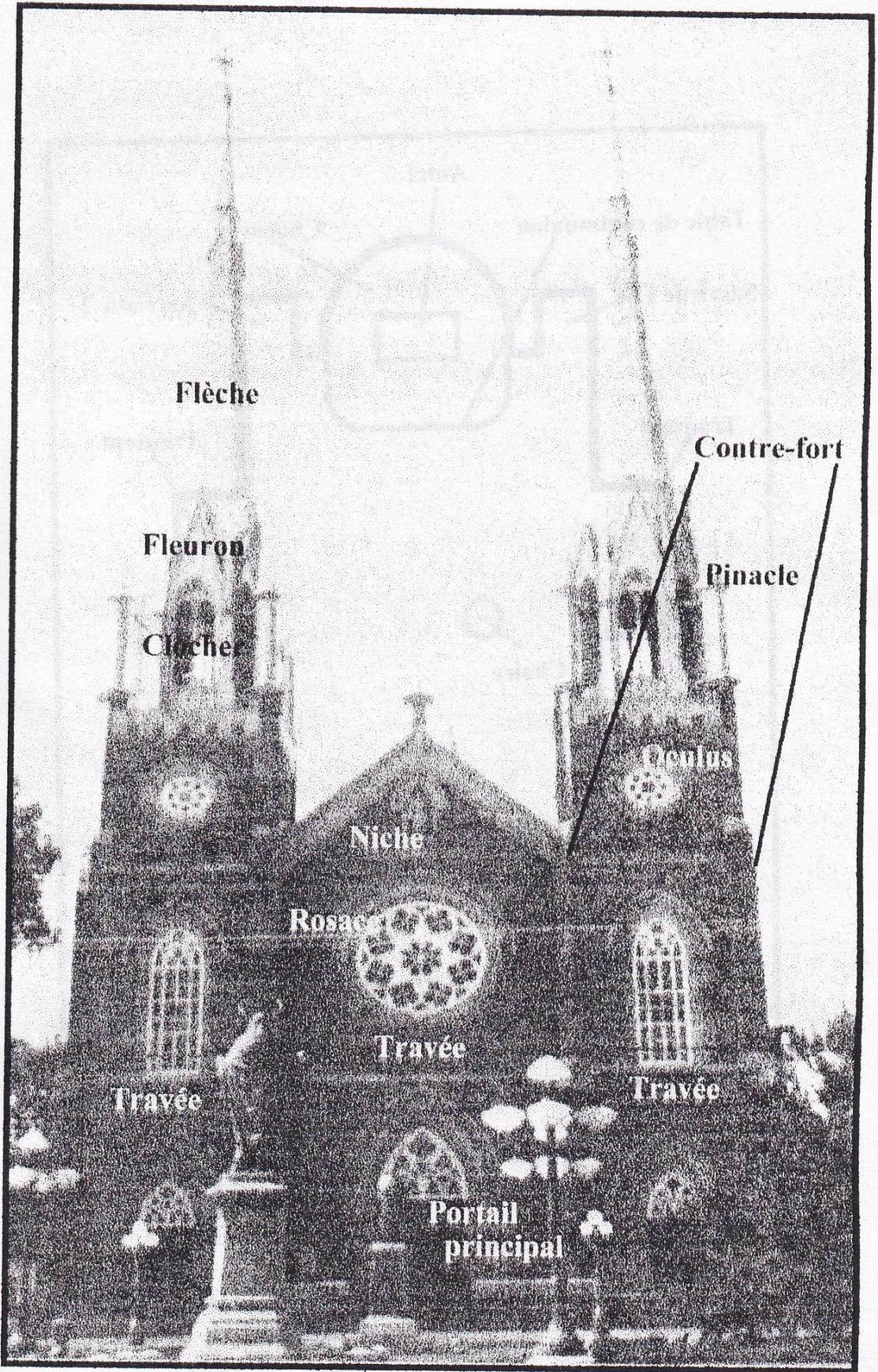
***Du haut de la chaire : Pas de commerce de dimanche***

«Je fais appel au Conseil du village maintenant et je lui demande de faire fermer les magasins le dimanche. Plusieurs magasins sont remplis dans l'après-midi d'enfants et de jeunes gens qui gaspillent une partie de leur salaire de la semaine. C'est une cause de désordre et de péchés ! » (Joseph-D. Michaud, 6 août 1916).

Plusieurs caractéristiques font de l'église de Val-Brillant une œuvre gothique. On peut remarquer la persistance de l'ogive, tant dans la voûte que dans la forme des vitraux et des portails avant et latéraux. Les flèches sont aussi typiquement gothiques : longues, étroites et pointues, celles-ci indiquent le chemin du paradis, lieu ultime du repos des âmes. C'est aussi le plan général de l'église qui affiche les signes de cette architecture. La nef, les transepts et le chœur, qui représentent l'église sous le plan de la croix latine, en sont un exemple.



Plan général de l'église



### ***Dimensions générales de l'église***

Longueur	192 pieds
Largeur	68 pieds
Hauteur au transept	101 pieds
Hauteur au-dessus des lambourdes	40 pieds

### **Les premières célébrations**

En novembre 1916, près d'une année après la fin prévue des travaux, l'église était presque prête pour accueillir ses premiers visiteurs. Le vingt novembre de cette année, Rimouski émit le décret d'érection du chemin de croix de l'église. Le lendemain, monseigneur André-Albert Blais de Rimouski donna la permission au curé Michaud de célébrer les offices dans le nouvel édifice :

Vous [...] avez transporté [dans la nouvelle église] avec empressement tout l'ameublement de l'ancienne église et vous me demandez maintenant la permission de célébrer les Saints Mystères et de remplir à la fois les divers offices du ministère sacré. Je le veux bien, et vous aurez sans doute le soin de pourvoir à ce que toutes les règles de la liturgie sacrée soient bien fidèlement observées dans ce nouveau local (A.-A. Blais, 21 novembre 1916).

La première messe dans cette église eut lieu le 26 novembre. Certains remarqueront que *Les notes*

*historiques* du curé Michaud mentionnent le 25 novembre comme date de cet événement. Cependant, de nombreux documents officiels mentionnent le 26 novembre. Le curé aurait-il fait une erreur ? Quoi qu'il en soit, le curé y adressa quelques mots de félicitations et de remerciements aux paroissiens qui remplissaient la nef et les jubés. On aurait pu s'attendre à plus lors d'une première messe dans la nouvelle église. On aurait peut-être aimé avoir un sermon du curé concernant cette importante construction ainsi que de l'entendre mentionner le courage des paroissiens. Mais ce ne fut pas le cas. Pire, le curé ne fit aucun sermon lors de cette messe. Du moins, les cahiers de prône du curé Michaud, pourtant riche en détails, n'en font pas mention.

***Et la vieille église...***

C'est le 10 décembre 1916 que la fabrique de Saint-Pierre du Lac ratifia le contrat de vente de la première église et de sa sacristie. Monsieur Jean-Baptiste Ross acheta les édifices au montant de 85,00 \$.

Le 3 décembre, on fit la cérémonie d'érection du chemin de croix de l'église :

La cérémonie fut présidée par le curé. M. l'abbé T.A. Ouellet, vicaire, fit le sermon de circonstances. Les

stations étaient portées par les officiers et les chefs de groupe de la Ligue du Sacré Cœur. La cérémonie eut lieu dans l'après-midi et se termina par le Salut solennel du Très Saint Sacrement. Presque toute la paroisse y assistait (Joseph-D. Michaud).

Le 15 juin 1917, l'église accueillait, pour la première fois, les nouveaux communiant. Les 57 jeunes avaient fait de nombreux efforts pour cette célébration : 6 semaines de catéchisme et 3 jours de retraite avec le vicaire. Enfin, ce n'est qu'à la fin de l'été 1917, soit le 19 août, que l'on fit la bénédiction solennelle de l'église.

***Du haut de la chaire :***

**la conscription...l'arrêt de mort de notre pays**

«Tout le monde sait qu'il y a devant le parlement d'Ottawa un projet de conscription militaire pour tous les hommes du Canada âgés de 20 à 45 ans. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que je pense de ce projet : vous le supposez bien. Je sais moi aussi ce que vous en pensez et j'ai appris que vous voulez protester contre ce projet que les hommes les mieux éclairés appellent l'arrêt de mort de notre pays, s'il vient à être voté» (Joseph-D. Michaud, 17 juin 1917).

\*\*\*

Construire une église est une entreprise de longue haleine, nous avons pu nous en rendre compte. Ce n'est qu'à la suite des tâtonnements des acteurs impliqués dans

le sort de la vieille église que l'on mit en branle les procédures menant à l'érection de l'église actuelle. Son architecture, qualifiée de néogothique flamboyant, en faisait, et en fait toujours, l'une des plus belles églises de la région.

Cependant, il restait encore beaucoup à faire avant d'en arriver au résultat final que nous connaissons aujourd'hui. Effectivement, l'intérieur de l'église n'était pas parachevé. De plus, on y trouvait l'ameublement de l'ancienne église. En 1922, Joseph-Désiré Michaud écrivait : «Quand [l'église] sera décorée de l'intérieur, ce qui ne devrait pas tarder, les paroissiens de Val-Brillant n'auront rien à envier aux autres paroisses du diocèse, pour leurs édifices religieux» (*Notes historiques...*, p. 208). Ce ne sera cependant que sept années plus tard que l'église sera complétée. Le prochain chapitre est consacré à la période du parachèvement et de la décoration intérieure de l'église, alors que le Québec tomba dans la plus grande crise économique de son histoire.

***Du haut de la chaire : Des dames corrompues***

«Cette année, comme d'habitude, je suppose, on verra des femmes et des filles, venir afficher publiquement leur corruption ou leur bêtise, en venant s'exhiber sur la rue, dans l'église même, à moitié vêtues. [...] La religion n'a pas changé sur ce point et elle ne changera jamais. Ce sera toujours un péché grave pour une femme ou une fille que de manquer aux lois les plus élémentaires de l'Église. Et ce sera un devoir pour les prêtres de leur refuser les sacrements»  
(Joseph-D. Michaud, 11 mai 1919).